

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**30 Juin 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

4<sup>ème</sup> séance 2015.

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,  
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,  
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE  
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Modernisation de l'éclairage public.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie  
M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 62/2015

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de rénovation de  
l'éclairage public qui se base sur le diagnostic qui vient d'être réalisé.

Il s'agit d'un ensemble de travaux importants d'économie de  
l'énergie.

Les services techniques municipaux chiffrent ces travaux à la somme  
totale de 170 280 € HT, dont une 1<sup>ère</sup> tranche consistera cette année à mettre en conformité 5  
armoires électriques, poser des horloges astronomiques dans les armoires et remplacer des  
luminaires dans les rues du centre ville et rues Wessval et J.B. Demenge, pour un coût de 74 980 €  
HT.

L'Assemblée délibérante unanime décide :

- De les approuver,
- De s'engager à les réaliser, la dépense intervenant sur l'opération n° 852 du budget communal,
- De solliciter une subvention du Conseil Départemental des Vosges pour aider au financement de cette 1<sup>ère</sup> tranche,
- D'arrêter le plan de financement comme suit :
  - \* subvention départementale 10. 497,00 €,
  - \* autofinancement (hors TVA) 64. 483,00 €,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser cet investissement dès l'obtention de la subvention, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,